

voisants un ans, tous deux, témoins majeurs domiciliés en cette Commune, le père de l'enfant, Nain Paul Alexandre et Nain Simon Achille, ont signé le présent acte de naissance, quant au sieur Bouvier Alexandre Nathieu, il n'a pas déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis et interpellé conformément à la loi après lecture faite. J. Nain

Maire
Delaroch

N^o 2.
Du 8 Février 1843.
Naissance
Eugénie Laure Honorine
Debeauvois.

Le 8 Février 1843, à cinq heures du matin devant nous témoins Delaroch, maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardou, canton de Clay, (Saint et Honoré), en comparu le sieur Debeauvois Abel Edouard, jardinier, âgé de quarante ans, demeurant en cette commune, lequel nous a déclaré qu'il lui, à trois heures du soir, et lui

et ni de son légitime mariage avec Marie Julie Gertrude Nain, sans profession, âgée de trente deux ans, avec laquelle il demeure, un enfant du sexe féminin qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Eugénie Laure Honorine. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Nain témoins témoins de la commune, âgés de trente huit ans, et Clement Achille, domestique, âgé de cinquante deux ans, tous deux, témoins majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant, signé avec



N^o 3.
Du 13 Février 1843.
Naissance
Lucien Eudore
Lalissier.

nous le présent acte de naissance après lecture faite. A. Debeauvois
A. Clement

J. Debeauvois
Le 13 Février 1843, à cinq heures du soir, devant nous Delaroch, maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardou, canton de Clay, (Saint et Honoré), en comparu le sieur Dalissier Joseph Jules, charretier, âgé de vingt cinq ans, demeurant en cette Commune, lequel nous a déclaré au ce matin à dix heures, et lui est né de son légitime mariage avec Benoite Beathe Trachine Gertrudine, âgée de vingt deux ans, avec laquelle il demeure, un enfant du sexe masculin, qu'il nous présente, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Lucien Eudore. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Bouvier, Francis, âgé de quarante cinq ans, Berge, et Foy Joseph, jardinier, âgé de vingt huit ans, tous deux, témoins majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte de naissance après lecture faite.
Foy Joseph Dalissier Bouvier
Delaroch

76° 4.
Le 5 Mars 1893.
Décès
de Marguerite
Dessemmey.
sans profession
Prégnier
Elle ordonne
Delaroché

L'An mil huit cent quatre vingt treize, le cinq mars, à huit heures du matin. Devant nous Louis Delaroché, maire et officier de l'état civil de la commune de Guilberville (Seine et Loire), sont comparus les sieurs Houdant-Baptiste, manouvrier, âgé de soixante deux ans, et Théodore Florent, employé au canal de l'Oureq, âgé de trente huit ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette Commune, le premier grand père de la défunte et après deingnié et le second oncle; lesquels nous ont déclaré que ce matin, à une heure, est décédée en cette Commune au domicile de son grand père ci dessus nommé Marie-Marguerite Dessemmey, âgée de dix huit ans et sept mois, née à Medun (Seine et Loire), le six août mil huit cent soixante quatorze, domiciliée en cette commune chez ses grands parents, fille de légitime mariage de Dessemmey Jacques et de Julie Thable Fleudent qui lui survivent. Après nous être transportés au domicile de la défunte pour nous assurer des dires, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Elle ordonne
Prégnier
Delaroché

76° 5.
Le 11 Mars 1893.
Décès
Charles Victor
Delafollie.

L'An mil huit cent quatre vingt treize, le quatorze mars, à onze heures du matin. Devant nous Louis Delaroché, maire et officier de l'état civil de la commune de Guilberville canton de Claye (Seine et Loire) sont comparus les sieurs Bouchet Louis, âgé de soixante ans, employé au canal de l'Oureq et



76° 6.
Le 12 Avril 1893.
Mariage
Deron Casimir Valentin
Vergnot Michelle

Debarlé Auguste, âgé de quarante ans, que l'on s'agit de bas deux témoins majeurs domiciliés en cette Commune, le premier l'un des défunts ci dessus nommé et le second voisin, lesquels nous ont déclaré que ce matin à onze heures est décédé en cette Commune à l'usine hydraulique de la ville de Taxis: Charles Victor Delafollie, employé à la dite usine, âgé de soixante quatre ans et trois mois, né à Loupigny le seize juillet mil huit cent vingt huit, fils des défunts Julien Chaus Delafollie et de Marguerite Caron sa femme, de Paris le six Avril qui lui survivent. Après nous être transportés au lieu de décès pour nous en assurer, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

A. P. Debarlé Bouchet
Delaroché

L'An mil huit cent quatre vingt treize le deux avril, à onze heures du matin. Devant nous Louis Delaroché, maire et officier de l'état civil de la Commune de Guilberville canton de Claye (Seine et Loire), sont comparus publiquement en notre mairie pour y contracter mariage: Deron Casimir Valentin, Bourche, domicilié en cette Commune, âgé de vingt cinq ans et demi, né à Fezezy, Cléris et Marais le deux septembre mil huit cent soixante sept ainsi que le constate son acte de naissance, fils majeur et légitime de Antoine Louis Deron, mineur, âgé de cinquante deux ans et de Valentin Anastasie Bouchet son épouse, sans profession, âgée de cinquante un ans, tous deux,

domiciliés en la susdite Commune d'Iwerny
 ici présents et consentants au mariage d'une
 part. Le Vergnot Michelle, domestique, domiciliée
 en cette Commune, âgée de vingt deux ans
 née à St-Anastaise canton de Belle-Église de
 Côte), le vingt-neuf mil huit cent soixante
 onze, ainsi que le coutable son acte de naissance,
 fille majeure et légitime de Guillaume Vergnot
 âgé de quarante-sept ans domicilié en la
 Commune de St-Anastaise, ici présent et
 cultivateur, et de Marie Péllet son épouse, âgé
 de quarante cinq ans, sans profession, domici-
 liés avec son mari, le père de la future ici présent
 consentant au mariage, et sa mère consentant éga-
 lement par acte authentique passé devant maître
 Péter notaire à Belle-Église de Côte) le cinq avril
 courant d'autre part. Les comparants nées ont
 requis de procéder à la célébration de leur mariage
 dans les publications ont été faites en notre
 Commune les dimanches deux et neuf avril
 mil huit cent quatre-vingt onze à l'heure
 de midi sans opposition. Nous sommes faits
 remettre l'acte de naissance du futur époux, ainsi
 que son certificat d'exemption du service militaire,
 nous nous sommes faits remettre également l'acte
 de naissance de la future épouse, ainsi que le
 consentement de ses père et mère, toutes ces
 pièces régulièrement légalisées et dûment
 paraphées par nous et les parties contractantes,
 restant annexés à l'un des doubles



Nous avons remarqué en outre que les
 futurs époux et leurs père et mère
 pour avoir fait un
 contrat de mariage, ils nous ont
 répondu négativement.

Vergnot
 Michelle
 Leroy Bouche
 Leroy
 Vergnot
 Leroy
 Guierrier
 Leroy
 Guierrier
 Delavoché

du présent acte de mariage. Après avoir
 donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mention-
 nées et du Chapitre six de titre Des Mariages, au
 code civil, nous avons demandé au futur époux
 et à la future épouse s'ils veulent se marier
 pour mari et pour femme, chacun d'eux, a son
 répondu séparément et affirmativement, nous
 officier civil, avons dit lire au nom de la loi
 que Leroy Casimir Valentin et Vergnot Michelle
 sont unis par le mariage. Nous avons immédia-
 tement et dans le présent acte en prisonné.

Du côté de l'époux Leroy Eugène, majeur âgé
 de vingt-huit ans domicilié à Iwerny (canton de
 Nante) et Leroy Louis, majeur âgé de vingt-
 sept ans, domiciliés à Cilly-le-François, tous
 deux, père de l'époux, 2°. Du côté de l'épouse
 Guierrier Jacques, âgé de quarante-six ans et
 Guierrier Antoine, âgé de trente-six ans, tous
 deux marchands à peauf, domiciliés
 Faubourg St-Nicolas à Neaume, amis de l'époux,
 tous quatre témoins majeurs lesquels ont ainsi
 que les parties contractantes et leurs père et mère,
 signé avec nous le présent acte de mariage après
 lecture faite.

Vergnot Michelle Leroy
 Leroy
 Vergnot Bouche
 Leroy
 Guierrier
 Leroy
 Guierrier
 Delavoché

N^o 7.
Du 20 Avril 1893.
Décès
Marie Joséphine
Marnièse.

L'An mil huit cent quatre vingt trois, le vingt quatre avril à huit heures du matin. Devant nous Eusébe Delaroche, maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardou canton de Clay (Seine et Marne), sont comparus les sieurs Emile Maxime Pésent, âgé de cinquante ans, justiciable en retraite, et Auguste Riché, âgé de cinquante deux ans, maréchal forgeron, tous deux, témoins majeurs domiciliés en cette commune, le premier fils de la défunte, et après nomination, et le second voisin, lesquels nous ont déclaré que ce mariage à une heure est décidé en son domicile en cette commune Marie Joséphine Marnièse, rentière, âgée de soixante dix neuf ans et dix mois, née à Paris (ville) le vingt neuf juillet mil huit cent trente, fille des défunts Louis Maxime Marnièse et Marie Antoinette Noël et veuve de Marie Joseph Helchrig, l'un des Pésent. Après nous être transportés au domicile de la défunte pour nous assurer du décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Parant  Delaroche Riché

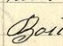
N^o 8.
Du 24 Avril 1893.
Décès
Berthe Francine
Bouvier.

L'An mil huit cent quatre vingt trois, le vingt quatre avril à onze heures du matin. Devant nous Eusébe Delaroche, maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardou canton de Clay (Seine et Marne), sont comparus les sieurs Louis François Bouvier, âgé de soixante neuf ans et Bouvier Louis Eugène, charretier,



N^o 9.
Du 31 Mai 1893.
Décès
Julie Lucile
Bonhomme.

216
L'An mil huit cent quatre vingt trois, le vingt trois mai, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune, le premier gendre fils de la défunte et après nomination et le second voisin, lesquels nous ont déclaré que ce mariage à huit heures, est décidé en son domicile en cette commune, Berthe Francine Bouvier couturière âgée de vingt deux ans, née à Trilbardou le trente janvier mil huit cent soixante onze, fille de François François Desiré bouger, et de Louise Marie sans profession, et épouse de Julien Joseph Dalmon qui lui survivent. Après nous être transportés au domicile de la défunte pour nous assurer du décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Bouvier  Delaroche

Bouvier Louis
L'An mil huit cent quatre vingt trois, le premier juin à huit heures du matin. Devant nous Eusébe Delaroche, maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardou canton de Clay (Seine et Marne), sont comparus les sieurs Théobald Auguste gard champêtre, âgé de quarante ans, et Guillelmo Théobald, menuisier, âgé de quarante un ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré qu'un mariage à six heures de soir, est décidé en son domicile en cette commune, Julie Lucile Bonhomme, sans profession, âgée de soixante quatre ans et neuf mois, née en cette commune le vingt neuf août, mil huit cent

vingt huit, fille des défunts Jean Pierre
Bombonne et de Geneviève Annale Dupré,
et épouse de Jean Baptiste Aubry, qui lui
survit. Après nous être transporté au domicile
de la défunte pour nous assurer des diées,
nous avons dressé le présent acte que
les déclarants ont signé avec nous
après lecture faite.

Guilleux Et Debarck Delaroche

Le An mil huit cent quatre vingt
trois, le quatorze juin, à quatre heures du
soir. Devant nous Louis Delaroche, maire
et officier de l'état civil de la Commune de
Fulbardeu, canton de Ceye (Savoie et Marne),
sont comparus les sieurs Charpentier Louis
Emil, âgé de cinquante-trois ans, et Dubois
Mel, âgé de vingt huit ans, tous deux domiciliés
en cette Commune, auxquels nous ont
déclaré qu'aujourd'hui, à neuf heures du
matin, est décédé en son domicile en cette

Commune Jeanne Catherine Sarzul, sans
profession, âgé de soixante ans et onze mois, née à
Pont d'Albe (Savoie), le vingt trois juin mil huit
cent trente deux, fille des défunts Nathias Sarzul
et de Jeanne Catherine de Duff, et épouse de
Charpentier Louis Emil, qui lui survit. Après
nous être transporté au domicile de la défunte
pour nous assurer des diées, nous avons dressé
le présent acte que les déclarants ont
signé avec nous après lecture

N^o 10.
Du 14 juin 1893.
Décès
Jeanne Catherine
Sarzul.

Le premier époux de la défunte
et après nous en est le second garde
Charpentier
Dubois et Mel
Delaroche



N^o 11.
Du 13 juillet 1893
Décès
Lucien Sidore
Valissier.

fait
Charpentier
Dubois et Mel Delaroche

Le An mil huit cent quatre vingt trois, le
trois juillet, à l'heure de midi. Devant nous
Louis Delaroche, maire et officier de l'état civil
de la commune de Fulbardeu, canton de Ceye
(Savoie et Marne), sont comparus les sieurs Dalissier
Joseph Julien, charpentier, âgé de vingt cinq
ans, et Bourcier François, Berger, âgé de quarant
cinq ans, tous deux témoins majeurs domiciliés
en cette Commune, le premier frère du défunt
et après désigné, et le second grand père et
voisin, lesquels nous ont déclaré que ce matin
à huit heures, est décédé en cette Commune,
au domicile de son père, Lucien Sidore
Valissier, âgé de cinq mois, né en cette Commune,
le trois juin mil huit cent quatre vingt
trois, fils de Dalissier Joseph Julien sus-
nommé et de Bourcier Reston Francine décédée.
Après nous être transporté au domicile du défunt
pour nous assurer des diées, nous avons
dressé le présent acte que les déclarants ont signé
avec nous après lecture faite.

Bourcier Dalissier Delaroche
Le An mil huit cent quatre vingt trois, le cinq
août, à six heures du soir. Devant nous Louis
Delaroche, maire et officier de l'état civil de la
commune de Fulbardeu, canton de Ceye (Savoie et
Marne), est comparu le sieur Laborrier Charles

Charpentier
Dubois et Mel
Delaroche

Diocèse
Aurillac (Cant.)
le quatre avril mil
neuf cent cinquante et
un à Aurillac ou le
vingt mai mil neuf
cent cinquante et un
à Aurillac

12.
oct. 1895.

naissance
Georges Lion
Tabourin

Marié le quatre de ce mois mil neuf
cent vingt et un à Aurillac avec
Marie de la même paroisse
à Aurillac. Le dit jour mil neuf cent
vingt et un les dits lieux absent

AAjoint
BE. Leconte

Marié le six d. du jour
et neuf cent vingt. hors à Aurillac
(Cant.) avec Marie Giller.
à Aurillac. Le dit jour mil
neuf cent vingt et un
à Aurillac

16
13.

Du 4 septembre 1895.

naissance
Emile
Michel

Nari, âgé de trente sept ans, employé à la
ville de Paris, domicilié en cette Commune
lequel nous a déclaré qu'aujourd'hui, à
quatre heures du soir, il lui est né de son légitime
mariage avec Edoué Maria Elisia, sans
profession, âgée de trente deux ans, domiciliée
avec lui au même domicile, en cette Commune,
un enfant du sexe masculin, qu'il nous présente
et auquel il a déclaré donner les prénoms de
Georges Lion. Les dites présentations et déclarations faites
en présence des mêmes Debeaupuis Alfred, âgé
de cinquante sept ans, entrepreneur de travaux
publics et Charles Alphons, âgé de trente six
ans, marchand de vin, tous deux, témoins majeurs
domiciliés en cette Commune, lesquels ont
aussi qu le père de l'enfant, signé avec nous
le présent acte de naissance après lecture fait.

Debeaupuis Alfred
Charles Tabourin

Après midi huit cent quatre vingt treize
le quatre septembre à huit heures du matin.
Devant nous Louis Delaroch, maire et officier
de l'état civil de la commune de Guilbardon
canton de Cluze (Sous le Ham), est comparus
Michel Julien, âgé de trente huit ans, employé
de culture, domicilié en cette Commune, lequel
nous a déclaré que ce matin, à cinq heures,
il lui est né de son légitime mariage avec
Augustine Blonquet, sans profession, âgée de
trente deux ans, avec laquelle il demeure,



16
14.

Du 12 septembre 1895.

Diocèse
Emile
Michel

un enfant du sexe masculin qu'il nous
présente, et auquel il a déclaré donner le
prénom de Emile. Les dites présentations et
déclarations faites en présence des mêmes Brethier
Emil, charretier, âgé de vingt cinq ans et
Egaré Pierre Demest, instituteur public, âgé
de cinquante huit ans, tous deux, témoins
majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels
ont aussi qu le père de l'enfant, signé avec
nous le présent acte de naissance après lecture
fait.

Michel Brethier
Egaré

Après midi huit cent quatre vingt treize, le
trois septembre à huit heures du matin. Devant
nous Louis Delaroch, maire et officier de l'état
civil de la commune de Guilbardon canton de Cluze
(Sous le Ham), sont comparus les mêmes Michel
Julien, âgé de trente huit ans, employé de culture
et Brethier Louis, charretier, âgé de vingt cinq
ans, tous deux, témoins majeurs domiciliés en
cette Commune, le premier, père du défunt ci après
nommé et le second cousin, lesquels nous ont
déclaré qu'hier, à sept heures du soir, est décédé
au domicile de ses père et mère en cette Commune
Emile Michel, âgé de huit jours, né en cette Commune
le quatre septembre mil huit cent quatre vingt treize
fils du sus nommé Michel Julien et de Sophie
Augustine sans profession, qui lui survivent. Apres
nous être transportés au domicile du défunt
pour nous abstenir des dires, nous avons donné

le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite. *Michell*
Bri-thriet Delaroch

N^o 15.
Du 8 Octobre 1893.
Naissance
Augustine Elisabeth
Meignin.

En mil huit cent quatre vingt trois, le huit octobre, à quatre heures du soir, Devant nous Louis Delaroch, maire et officier de l'état civil de la commune de Culbardeu, canton de Claye (Seine et Marne), est comparu le sieur Meignin François Percy, receveur buraliste, âgé de trente-trois ans, domicilié en cette Commune, lequel nous a déclaré qu'aujourd'hui à onze heures du matin, il lui est né de son légitime mariage avec Gagnant Ernestine Alphonsine, âgée de vingt-sept ans, sans profession, avec laquelle il demeure, un enfant du sexe féminin qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Augustine Elisabeth. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Gagnant Léon, charcutier, âgé de trente-trois ans et de Perrot Jacques, rentier, âgé de quatre-vingts ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte de naissance après lecture faite.
F. Meignin Delaroch

D. L. Garnat Lévass
En mil huit cent quatre vingt trois, le seize octobre, à huit heures du matin,



N^o 16.

Du 15 Octobre 1893.
Deces
Catherine
Oster.

N^o 17.
Du 23 Octobre 1895.
Naissance
Suzanne Josephine
Foy.

Devant nous Louis Delaroch, maire et officier de l'état civil de la commune de Culbardeu, canton de Claye (Seine et Marne), sont comparus les sieurs Marie Anideu, âgé de cinquante-neuf ans, cultivateur et Delaroch Auguste, garde champêtre, âgé de quarantetrois ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette Commune, le premier beau-père de la défunte et après nomination, et les records voisins, lesquels nous ont déclaré que hier à cinq heures du soir, est décédée en son domicile en cette Commune : Oster Catherine sans profession, âgée de cinquante-neuf ans, née à Bondoungis arrondissement de Metz, le dix-huit octobre mil huit cent trente quatre, fille des défunts Michel Oster et de Anne Geneviève Durand, et veuve de Louis Gustave Rain. Après nous être transportés au domicile de la défunte pour nous assurer du décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Delaroch A. Debarly, A. Paire
En mil huit cent quatre vingt trois, le vingt quatre octobre, à huit heures du matin, Devant nous Louis Delaroch, maire et officier de l'état civil de la commune de Culbardeu, canton de Claye (Seine et Marne), est comparu le sieur Foy Joseph Florentin, jardinier, âgé de vingt

Tribardou
ing mai mil huit
ing avec Reclerc
Eugeni.
mai mil huit
Eugeni
P. Delaroché

huit ans, domicilié en cette Commune,
lequel nous a déclaré qu'hier à trois heures
du soir, il lui est né de son légitime mariage
avec Gaillard Eugeni, sans profession, âgé
de vingt quatre ans, avec laquelle il demeure,
un enfant de sexe féminin qui s'est nous
présenté et auquel il a déclaré donner les
prénoms de Suzanne Josephine. Les dites pré-

Décédée à
Disy, le 10. 10. mil huit
(Seine) Le
vingt et janvier
mil neuf cent
soixante et un.
Tribardou le
vingt sept janvier
mil neuf cent
soixante et un.
P. Delaroché

sentation et déclarations faites en présence des
sieurs Roy Ulisse, cantonnier, âgé de cinquante
ans, et Palanis Auguste, maraîchier,
âgé de vingt six ans, tous deux témoins
majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels
ont ainsi qu'il suit de l'enfant, signé avec
nous le présent acte de naissance après
lecture faite.

Joseph Delaroché
F. Roy Delaroché
E. An mil huit cent quatre vingt trois, le
samedi vingt huit octobre à onze heures du
matin. Devant nous sœurs Delaroché, maire et
officière de l'état civil de la commune de Tribardou,
canton de Clairfons et Haras, sont comparus
publiquement en notre maison Commune
sieurs y Contractés mariage Bréthiot Louis
Abel, charretier, âgé de vingt cinq ans et
dix mois, domicilié en cette Commune, né à
Quincy Ceizy (sans et Haras), le vingt trois
décembre mil huit cent sixante sept, ainsi
qu'il le constate son acte de naissance, sus

18.
Du 28 Octobre 1893.
Mariage
Bréthiot Louis Abel
Herry Berthe Louise
Adelaide.



majors et légitime de Louis François Bréthiot,
d'écrit à l'âge de dix huit ans (sans et Haras), le qua-
rante mil huit cent sixante sept, ainsi que
le constate son acte de décès, et de Sophie Angélique
Herry, journalière, âgée de cinquante un ans,
domiciliée également en cette Commune, ici
présente et consentante au mariage d'une part.
Et Herry Berthe Louise Adelaide, sans profession,
âgée de vingt cinq ans et dix mois, domiciliée
en cette Commune, fille majeure et légitime de
Herry Louis Félix, employé de culture, âgée
sixante deux ans et de Rosine Céline Joseph
sans profession, âgée de sixant ans, tous deux
domiciliés en cette Commune, ici présents et
consentants également au mariage, la future
épouse est née en la commune de Courmoulinville
(sans et Oisy), le onze janvier mil huit cent
soixante huit, ainsi qu'il est constaté par
son acte de naissance, d'autre part. Les
contractants nous ont requis de procéder à la
célébration de leur mariage dont la publication
ont été faites en notre commune les dimanches
huit et quinze octobre courant à l'heure
de midi, sans opposition. Nous avons deman-
dé aux futurs époux et aux personnes auto-
risant le mariage, s'il avait été fait un
contrat de mariage; ils nous ont répondu
négativement. Nous le rapport de la loi
militaire, le futur époux n'ayant obtenu
mort dans le service de l'armée active.

Nous nous sommes fait remettre l'act de naissance du futur, l'act de décès de son père, l'act de naissance de la future, l'act de naissance de son enfant, toutes ces pièces régulièrement légalisées et dûment paraphées par nous et les parties procédantes, resteront annexés à l'un des doubles du présent act de mariage. Après avoir donné lecture des pièces ci dessus mentionnées et du chapitre IV du titre Du Mariage au code civil, nous avons demandé au futur époux, et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous offus de l'état civil avons déclaré au nom de la loi que Briethiot Louis Abel et Henry Berthe Louise Adelaïde sont unis par le mariage, et aussitôt les dits époux nous ont déclaré qu'ils se tiennent un enfant du sexe masculin, inscrit sur les registres de l'état civil de la commune de Néret et Croulles canton de Culchey-le-Château (Ain) en date du quatre du mois de mai mil huit cent quatre vingt quatre sous le patronage de Félix Louis, lequel ils reconnaissent pour leur fils légitime. Nous avons immédiatement dressé le présent act, en présence: 1.° Du côté de l'époux, Fluyette Charles, âgé de cinquante trois ans, garde-champêtre domicilié à Charvonnat, oncle maternel de l'époux, Fluyette Abel, charretier

âgé de vingt cinq ans, domicilié à la commune, cousin germain de l'époux, Du côté de l'épouse Henry Nestor, employé à culchey âgé de trent six ans, domicilié à Charvonnat, père de l'épouse et Roland Alexandre, âgé de soixante deux ans, manoeuvre, domicilié à Jablons (sein et Nam), ami de l'épouse; tous témoins majeurs, lesquels ont ainsi que les parties contractantes et leurs père et mère signé avec nous, le présent act de mariage après lecture faite.

Berthe Henry Briethiot
Eclair Golinet Felix Heroy
Joseph Fluyette
L. Fluyette

Roland Fluyette Abel

P. Delaruche

N° 19
Du 27 Octobre 1895.
Naissance
Eugénie Adeline
Billemont.

P. Au mil huit cent quatre vingt trois le vingt huit octobre, à quatre heures du soir. Devant nous Louis Delaruche, maire et offus de l'état civil de la commune de Trilbardou, canton de Claye (sein et Nam), est comparu le sieur Billemont Georges Indre, manoeuvre, âgé de trente deux ans, domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré qu'il s'est unie avec nous à neuf heures et demie du matin, et lui est né de son légitime mariage avec Foy Estelle Fanny, manoeuvrière, âgée de vingt huit

Mairie de Trilbardou

Département : SEINE
 Arrondissement : SCEAUX
 Canton : VANVES
 Commune : ISSY-LES-MOULINEAUX

DATE DU DECES :
 Le 20 JANVIER 1964

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
 ET DES ETUDES ECONOMIQUES
AVIS DE DECES

(Ne pas écrire dans les cases)
 No de justification au décès

47A
 No de l'acte : 41
 No d'ordre du bulletin de décès : 35

7 bis

1 Nom du défunt : F O Y Brousse LEGERO
 (en majuscules d'imprimerie) Nom de jeune fille suivi, pour les femmes mariées ou veuves, du nom du mari.
 2 Prénoms : Suzanne Joséphine
 3 Sexe du défunt : marquée, féminin (2)
 4 Date de naissance : le 23 Octobre 1895
 (Si date exacte inconnue, indiquer l'âge en années)
 5 Lieu de naissance : Trilbardou
 Commune (1) :
 Département - Pays d'outremer - Pays étranger : Seine & Marne
 6 Dernier domicile : Issy Les Moulinsaux
 Commune (1) : Seine
 Département - Pays d'outremer - Pays étranger :
 Rue : Rouget de L'Isle
 Nationalité : Française
 n° 41

taxe censé à l'ASSE.
 Jours

(1) Pour PARIS et LYON indiquer l'arrondissement.
 (2) Revoir la mention validé.

Suite au verso.

(Détacher au bout de l'avis)

Récépissé d'Avis de Mention

à détacher et à renvoyer au Maire qui a adressé l'avis de mention

Monsieur le Maire de Trilbardou est informé que la mention prescrite par l'article 49 de la Loi n° 1317 du 17 juillet 1957 relative à l'état civil a été effectuée en marge de l'acte de naissance de HERVY de SEINE, le 28 octobre 1895.
 à Trilbardou, le 20 décembre 1952.
 légitime

En Mairie, le 20 décembre 1952
 LE MAIRE,

Auway



670
 R67. 135
 1497 718

ous, avec laquelle il demeure, un enfant
de sexe féminin, qui s'est présentée et
auquel il a déclaré donner les noms de
Eugénie Adeline. Les dates présentation et de déclaration
faites en présence des sieurs Toy Louis Alexandre
jardinier, âgé de cinquante quatre ans, et de
Bettessent Léon Alexandre, maronnier, âgé
de soixante cinq ans, tous deux, témoins
majeurs domiciliés en cette commune, lesquels
ont ainsi que le père de l'enfant, signé avec
nous le présent acte de naissance après lecture
faite Bettessent Bettessent

Toy. A. Dubouché

Le mil huit cent quatre vingt trois, le
mardi dix neuf décembre, à onze heures de
matin. Devant nous Louis Delaroche maire
et officier de l'état civil de la commune de
Trillardeau, canton de Clay, Côte d'Or, ont
comparu en notre maison commune, publique-
ment père et contracté mariage: Léon Désiré
Bernard, cultivateur, domicilié au Floris aux
Bois (Côte d'Or), et y étant né le quatre
ans mil huit cent soixante huit, ainsi que
le constate son acte de naissance, âgé de vingt
cinq ans, fils majeur et légitime de Jean
Baptiste Bernard, âgé de soixante un ans, culti-
vateur et de l'épouse Harland sans profession,
âgé de cinquante neuf ans, tous deux, domi-
ciliés également au Floris aux Bois.

76° 20
Du 19 Décembre 1893
Mariage
Léon Désiré Bernard
Maria Marie Raim

ici présents et consentants au mariage, les
père et mère d'une part. Et Maria Marie Raim
sans profession, âgée de vingt ans et demi, domi-
ciliée en cette commune. Et y étant né le dix
neuf mai mil huit cent soixante trois, ainsi
que le constate son acte de naissance inscrit dans
nos registres et dont l'original a été mis sous
nos yeux. Elle mineure et légitime de Jean
André Bernard, âgé de cinquante neuf ans
et de l'épouse Marie Lucile, âgée de cinquante
trois ans, cultivateurs, domiciliés également
en cette commune, ici présents et consentants
également au mariage, ses père et mère.
D'autre part, ses coprocurateurs nous ont requis
de procéder à la célébration de leur mariage, dont
les publications ont été faites en notre commune
les dimanches trois et dix décembre mil huit
cent quatre vingt trois, à l'heure de midi, sans
opposition et dans la commune de Floris-aux-
Bois, également les trois et dix décembre
à la présent année à la même heure, sans
opposition, ainsi que le constate le certificat de
publication et de non opposition qui nous a
été délivré. Sous le rapport de la loi militaire,
le futur époux, n'étant actuellement dans
le réservoir de l'armée active. Nous avons
demandé aux futurs époux, si leurs père
et mère, s'il avait été fait un contrat de
mariage, ils nous ont répondu, négativement.
Nous nous sommes fait remettre l'acte de

mariage de futur averti que le certifieur a
 publication et de nos oppositions a la Commune
 de Flers-sur-Orne, lesdits cas faits régulièrement
 légalisés et dûment paraphés par nous en
 nos parties produisant, restera, annexés à
 l'un des doubles au présent acte de mariage.
 Après avoir donné lecture a tous les fleurs
 ci-dessus mentionnés et au chapitre six
 du titre Du Mariage au code civil, nous avons
 demandé au futur époux, et à la future
 épouse, s'ils veulent se prendre pour mari
 et pour femme, chacun d'eux, ayant répondu
 séparément et affirmativement, nous
 officié civil avons déclaré au nom de la loi
 que lion Osine Bernard et Maria Marie Raim
 sont unis par le mariage. Nous avons im-
 médiatement dressé le présent acte en présence
 1^o Du côté de l'époux: Dammis Eugène
 âgé de quarante six ans, domicilié au Flers-
 sur-Orne, restera, sans plus de l'époux, Décédé
 cinquante et cinquante deux ans, marié avec
 domicilié au Flers, de l'église (sans est un)
 oncle de l'époux, 2^o Du côté de l'épouse Convois
 Emile, cultivateur, âgé de trente ans,
 domicilié à Cuisy (sans est un) et Bouche
 Emile, cultivateur, âgé de trente trois ans, domi-
 cilié en cette commune, tous deux beaux
 frères de l'épouse, et tous quatre témoins
 témoins majeurs, lesquels ont averti
 que les parties contractantes et leurs

père et mère, signé avec nous le présent
 acte de mariage après lecture faite

Marie Marie Raim
 Bernard Bernier
 l'Époux l'Épouse
 A. Raim & M. Osine
 & Decedé
 F. Dammis & Convois

Bouche & Decedé
 Le présent registre de Flers a constaté les nais-
 sances mariages et décès pendant l'année
 mil huit cent quatre vingt trois, et dans
 lequel il y a eu lieu d'inscrire huit naissances
 trois mariages et neuf décès, s'été des et
 arrêté par nous Maire et officier de l'état civil
 de la Commune de Billardou, ce jour huitième
 un décembre mil huit cent quatre vingt
 trois.
 F. Raim
 & Decedé

Tables alphabétiques des actes contenus au
 présent registre:

N ^o d'ordre	N ^o des actes	Noms et prénoms	Calos
Naisances			
1	19	Bellenent Eugénie Adéline	27 Fév
2	2	Debaupuis Lydie Laure Honorine	4 Fév
3	3	Valmer Lucien Sidore	13 id

N ^o d'ordre	N ^o des actes	Noms et prénoms	Dates
<i>Suite des naissances</i>			
4	17	Foy Suzanne Josephine	23 7 ^{ls}
5	15	Maignan Augustine Elisabeth	27 7 ^{ls}
6	15	Michel Emile	4 7 ^{ls}
7	1	Rain Lisa Louise	9 7 ^{ls}
8	12	Labourin Georges Léon	5 Avr ^{ls}
<i>Mariages</i>			
1	20	Bernard Léon Désiré et Rain Maria Marie	19 7 ^{ls}
2	18	Briehot Louis Abel, Henry Berthe Louise Adelaïde,	28 7 ^{ls}
3	6	Seron Casimir Valentin et Virgnol Michell,	12 Avril
<i>Décès</i>			
1	9	Bonhomme Lucile Julie,	31 Mai
2	8	Bourier Berthe Françoise	24 Avril
3	11	Salimier Lucien Sidore	13 Juillet
4	5	Delafolie Charles Victor	14 Mars
5	10	Sarguel Jeanne Catherine	14 Juin
6	7	Mariusse Marie Josephine	24 Avril
7	4	Fessommes Marie Marguerite	5 Mars
8	14	Michel Emile	12 7 ^{ls}
9	16	Coste Catherine	16 7 ^{ls}

Les présentes tables certifiées sincères et véritables
 par nous Maire et officier de l'état civil à la commune
 de Cillabron, ce jourd'hui deux janvier mil huit cent
 vingt quatre

L. Maire
 Dubroch

cont
 approuvé le 20 Mars
 J. Maire

Dubroch

10
 7
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22